

Aumônier dans un hôpital laïc

La laïcité en France connaît déjà une longue histoire et, pourtant, nous serions tentés de penser que la question de la laïcité est de plus en plus prégnante dans l'hôpital laïc. La Pastorale de la Santé du diocèse a proposé le 22 février dernier, une journée de formation intitulée « Repères sur la laïcité ». Quelques points évoqués.

Être bien au fait de ce que dit la loi

C'est avec un exposé de Jean Matos* que nous avons revisité les moments et les textes clés qui ont jalonné l'histoire de la laïcité en France, pour nous arrêter plus précisément sur le cadre législatif qui garantit la laïcité dans un établissement de santé. Cette relecture des éléments fondateurs du principe de laïcité nous a amenés à réaffirmer que la laïcité est une condition fondamentale du vivre ensemble et qu'elle garantit la liberté religieuse.

Deux aumôniers, Claire et Lætitia, ont témoigné

Une bonne connaissance du principe de laïcité permet d'être, de façon assurée, en dialogue avec les soignants et d'être reconnus comme des partenaires et collaborateurs légitimes. Fort de cela, il revient à l'aumônier d'être de plus en plus professionnel et proactif pour construire la confiance et faire saisir le sens et les enjeux du service de l'aumônerie.

Un cadre de laïcité compris et bien posé permet la reconnaissance du Service de l'aumônerie hospitalière

Nous avons identifié, ce 22 février, les attitudes à cultiver pour installer de saines et fructueuses collaborations au service des patients et des résidents.

Il s'agit de pouvoir vivre un véritable partenariat de confiance avec les soignants, tout en étant présence d'Église ; présence qui redit le caractère transcendant de toute personne



humaine en se mettant au service des besoins spirituels et religieux.

Des éclairages bibliques et théologiques

Ils nous ont permis de réfléchir au rapport entre l'Église et la communauté politique à différents moments de notre histoire. Nous avons, d'une certaine manière, relié ce que nous disent l'Église et l'anthropologie chrétienne à ce qui définit le principe de laïcité.

« Le droit à la liberté religieuse a son fondement réel dans la dignité même de la personne humaine telle que l'ont fait connaître la Parole de Dieu et la raison elle-même. » Concile Vatican II, *Déclaration sur la liberté religieuse*, n°2.

C'est avec un extrait de la *Lettre à Diognète* (II^e siècle), qui nous parle de la place des chrétiens dans le monde, que nous avons conclu notre journée de formation.

Dans notre mission d'aumônier dans un établissement de la fonction publique, nous savons désormais que nous avons à promouvoir et faire grandir **une approche juste et pacifiante de la laïcité**. C'est aussi à cette condition que nous pourrions exercer pleinement notre mission.

Une circulaire, et un décret, de 2017 reprécient l'obligation de respect du principe de laïcité dans la fonction publique et rend obligatoire un diplôme de formation civile et civique pour les aumôniers.

*Chargé de mission auprès de Mgr d'Ornellas, formateur et consultant en éthique du soin

La prise en compte des besoins spirituels et religieux des patients est clairement précisée dans la loi pour tous les établissements relevant de la fonction publique.